



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°339 du 18 janvier 2024

SOMMAIRE

Spécial Commission Exécutive du 12 décembre 2023

- Rapport introductif à la CE du 12 décembre 2023
- Relevé de décision de la CE du 12 décembre 2023

Rapport d'introduction à la Commission exécutive du 12/12/2023 du SNTRS-CGT

Grégoire Nadin

Dans son discours du 7 décembre dernier « Réception pour l'avenir de la recherche française », Macron a donné la couleur pour les 18 mois à venir. Il s'agit de donner un nouveau coup d'accélérateur aux restructurations en cours depuis 15 ans, en allant plus loin dans l'autonomie des universités, et en faisant des organismes de recherche des « agences de programme ». Derrière les généralités, on comprend mieux à quelle sauce on va être mangés en relisant le rapport Gillet, le rapport d'évaluation du CNRS par l'Hcéres du 20 novembre et la réponse d'A. Petit, ou encore à travers les échos des différents instituts ou délégations.

Macron commence dans son discours par vanter le bilan de son action : « on a eu 20 % de revalorisation environ avec ce qui a été fait ces 5 dernières années en début de carrière. On a plus de 1 000 nouveaux postes de doctorants qui ont été créés, des hausses de 15 % des moyens de fonctionnement fléchés vers nos laboratoires, des chaires de jeunes chercheurs qui sont aujourd'hui beaucoup plus nombreuses et mieux environnées avec 400 nouveaux postes et 49 % de chercheurs recrutés à l'étranger. » Ah bon ? Une chose est sûre, d'après nos camarades du SNCS-FSU, « le budget du programme 172, qui finance les organismes de recherche, se voit attribuer un peu moins de 8,2 milliards d'euros, en augmentation de 4,4% (en euros courants). Tenant compte de l'inflation et de la hausse du produit intérieur brut (PIB), la part des dépenses de recherche publique dans le PIB va encore baisser. Dans le même temps, le projet de loi de finances prévoit une augmentation de 6,5% à 7,6 milliards d'euros du crédit d'impôt recherche (CIR), une niche fiscale dont l'effet réel sur la R&D des entreprises reste fort douteux. A ce rythme, le CIR dépassera bientôt le budget du programme 172, alors que les hausses du CIR n'ont pas d'effet sur la dépense intérieure en R&D des entreprises (DIRDE), qui stagne à 1,45% du PIB depuis dix ans. » C'est donc la même stratégie qu'au moment de la Loi de Programmation de la Recherche : jongler avec les annonces, les milliards, mais au final il n'y a rien sur la table, par contre les restructurations de fond, elles, avancent.

Ainsi, Macron « souhaite que nous réussissions à transformer nos grands organismes nationaux de recherche en de vraies agences de programmes », tandis que « les universités doivent évoluer pour prendre une place centrale en tant que cheffes de file pour organiser et gérer la recherche scientifique de leur territoire ». « Ce que je propose [aux universités], c'est d'ici à 18 mois d'ouvrir l'acte 2 de l'autonomie et d'aller vers la vraie autonomie avec des vrais contrats pluriannuels où on a une gouvernance qui est réformée ». « L'autre élément qui va avec cette simplification, c'est une différenciation assumée » avant d'enchaîner les litanies habituelles sur les politiques de site.

Il s'agit des recommandations du rapport Gillet, qui se confirment et se précisent. Pour ce qui est du calendrier « pour moi, d'ici à 18 mois, il faut qu'on ait, sur tout ce que je vais dire, essayer d'avoir mené la transformation », en lien avec une évaluation couperet, j'y reviendrai. Pour ce qui est de la gestion des programmes : « climat, biodiversité et société durable au CNRS, en lien naturellement avec l'Ifremer pour les océans, avec l'IRD pour le développement durable, pour n'en citer que quelques-unes et illustrer la nécessaire coordination de nos forces, agriculture, alimentation durable, forêts, ressources naturelles associées pour l'INRAE, énergies décarbonées, numérique, logiciel à l'INRIA, santé à l'INSERM en lien étroit avec nos CHU, composants aux systèmes et infrastructures numériques au CEA, spatiales naturellement au CNES, etc. »

Pour mettre en oeuvre ces transformations, Macron veut de véritables évaluations couperets : « on ne tire toujours pas assez conséquence des évaluations [...] Aujourd'hui, une mauvaise évaluation n'a aucune conséquence, quasiment sur une équipe de recherche. Ça veut dire que collectivement, si on veut qu'il y en ait moins, il faut qu'on accepte de se dire que sur une équipe de recherche qui a une mauvaise évaluation, on accepte de la fermer. » Notons qu'il aborde ce sujet en lien avec la transformation qu'il souhaite pour l'enseignement supérieur et la recherche, notamment la transformation des organismes en agence de programmes.

Mais qui devrait mener ces évaluations ? Pour le comité Hcéres ayant évalué le CNRS, contourner les structures élues est un enjeu majeur, revenant à tous les niveaux. Ainsi, « ayant compris que le conseil scientifique [du CNRS]

fait partie du « Comité national de la recherche scientifique » et qu'il serait très difficile de modifier la proportion de membres « internes » et « externes » dans la composition du CS, le comité d'évaluation recommande fortement la mise en place d'un conseil consultatif externe indépendant avec une forte proportion de membres étrangers, conformément aux meilleures pratiques internationales des institutions de recherche de niveau mondial. » Au niveau des UMR : « Le CNRS devrait également demander au Hcéres de poursuivre ses efforts pour distinguer, à travers l'évaluation des UMR, les unités ou équipes de recherche dont les résultats sont « de rang mondial », celles dont les résultats « ont une reconnaissance internationale », et celles qui ont une « notoriété nationale » ou « locale ». » Et même au niveau individuel : « Le CNRS devrait impliquer davantage d'experts externes, en particulier internationaux, dans l'évaluation des chercheurs individuels, sur une base régulière » et les choses vont plus loin dans la partie consacrée à l'Institut national de biologie : « L'évaluation menée individuellement tous les deux ans et demi par le Comité national de la recherche scientifique est apparue aux experts du comité comme formelle, étant donné ses 98 % de résultats positifs ».

On trouve une déclinaison de cette approche de contournement avec la création d'un « Conseil présidentiel de la Science » au plan national, composé de 12 scientifiques de différentes disciplines. On pense tout de suite au Conseil scientifique créé pendant la crise du Covid, mais contrairement à celui-ci, les rapports de ce nouveau conseil ne seront pas publics. Il faut dire que l'écart entre les préconisations de ce conseil et les décisions du gouvernement était devenu de plus en plus béant au fur et à mesure de la crise. Plus généralement, si le président voulait vraiment tenir compte de l'avis des scientifiques, il pourrait déjà s'inspirer des multiples rapports produits par le Comité national de la recherche scientifique, des conseils scientifiques d'organismes (dont le livre blanc produit par le CS du CNRS), des sociétés savantes, des organisations syndicales, du Conseil Économique Social et Environnemental etc.

Au passage, il est notable que la seule réaction d'Antoine Petit, PDG du CNRS, à l'ensemble du discours de Macron ne se focalise que sur ce conseil présidentiel de la science : il se réjouit de « voir le CNRS aussi bien représenté au sein de cette nouvelle structure de conseil au plus haut niveau de l'État ». Point barre. Il faut dire que Petit lui-même avait renié l'avis de la communauté scientifique, en se désolidarisant du Livre blanc du CS du CNRS.

Dans ce contexte, on ne peut que s'inquiéter pour nos statuts. Macron sait qu'il marche sur des œufs sur ce sujet, et va la jouer fine « *je n'ai pas dit qu'on allait réformer les statuts. Mais à la fin des fins, qu'est-ce qu'on veut ? [...] Je suis incapable de dire au fond s'il faudrait 100 % de temps de recherche pour la même personne tout au long de sa vie, et c'est sans doute une stupidité absolue de notre système. [...] Je vous invite très sincèrement, vous êtes beaucoup plus intelligents que moi, tous dans cette salle, à les changer vous-mêmes* ».

Là encore, les choses se précisent dans le rapport d'évaluation du CNRS par l'Hcéres : « *Dans le cadre d'une convention de partenariat avec le CNRS, l'université attribuerait à chaque UMR la responsabilité de contribuer à un certain nombre d'heures d'enseignement, qui devraient être assurées par les membres de l'unité (maîtres de conférences et professeurs de l'université, chercheurs CNRS, autres).* » Le comité estime ensuite que les chercheurs enseignent 30h eq. TD par an en moyenne, et que ce nouveau fonctionnement pousserait cette moyenne à plus de 64h, mais qu'il faudrait différencier : « *il pourrait être intéressant de permettre une plus grande implication de certains chercheurs volontaires dans les activités d'enseignement* ». Bien entendu on nous raconte toujours que les statuts ne seraient pas modifiés.

« *Concernant les personnels de support et d'appui, il est utile de souligner que le CNRS apporte aujourd'hui, en proportion, une part des personnels de support et d'appui des UMR très supérieure à celle des universités [...]. Ce déséquilibre est une source de difficultés. Dans la compréhension du comité, renforcer la capacité des universités à accroître leur apport en personnels de support et d'appui dans les UMR est certainement un élément clé pour conforter le modèle des UMR.* » Pas question donc, de permettre au CNRS d'embaucher plus de personnels, c'est aux universités de le faire. Cela fait écho à deux alertes récentes. A l'Insmi, il a été annoncé que plus aucun personnel gestionnaire CNRS ne sera remplacé dans les unités dont le CNRS n'est pas gestionnaire (soit toutes les unités sauf 2). A la délégation Paris Centre, il a été annoncé aux directeurs d'unité que la délégation n'avait plus le temps de faire son travail, et qu'il fallait identifier les tâches indispensables dans chaque unité, qui seraient les seules tâches auxquelles la délégation apporterait son soutien à l'avenir. Il y a également l'idée de sortir les gestionnaires des labos pour les mutualiser dans des plates-formes de gestion, à l'image de ce qui se fait dans d'autres organismes. Là encore, le statut n'est pas directement menacé, mais si le nombre de nouvelles embauches s'effondre, le statut va mourir à petit feu, jusqu'à ce que le transfert vers les universités devienne la solution la moins pire.

Le « fardeau administratif » dans les organismes et au CNRS en particulier, continue de faire parler de lui. Pierre Rochette, géologue et physicien à Aix-Marseille Université, a renvoyé sa médaille d'argent au CNRS, en dénonçant notamment le fiasco lié aux logiciels de mission Etamines-Goëlett-Notilus. Car derrière les annonces de la direction assurant que « le pire est passé » et que nous allons bientôt découvrir la richesse de ces logiciels, le chaos persiste dans les labos.

Plus globalement, le comité d'évaluation Hcéres du CNRS estime que *« la direction générale du CNRS ne semble pas apprécier à sa juste mesure le profond niveau de frustration qui règne dans l'ensemble du système. [...] Le personnel administratif est soumis à une pression croissante en raison du manque de ressources, de la complexité des procédures et du taux de renouvellement élevé. Dans de nombreuses unités de recherche, l'insuffisance du soutien administratif et technique, ainsi que les dysfonctionnements des structures administratives, entravent le travail quotidien et constituent un risque à long terme pour le système »*.

Mais évidemment les réponses divergent des nôtres. Pour ce comité, c'est aux universités d'embaucher, et il faut ensuite une « opération commando » pour simplifier les procédures administratives. Il y a sans doute des choses à simplifier, mais cela ne suffira pas sans embauches et sans une meilleure attractivité des métiers.

Le PDG du CNRS : *« des réflexions sont en cours sur une quinzaine de sites pour simplifier les procédures administratives, suite au récent rapport Gillet rédigé à la demande de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche »*. Rappelons qu'il s'était désolidarisé publiquement du livre blanc du Conseil scientifique du CNRS, ne trouvant rien de mieux à faire que de tenter de monter les personnels des labos contre ceux des délégations.

Pour notre part, nous continuons d'affirmer la réduction du fardeau administratif passe par :

- des embauches massives de personnels de soutien et d'appui à la recherche, en constant effritement depuis des années (un tiers de technicien.nes en moins en 7 ans au CNRS, et plus globalement de toutes les catégories de personnels
- une meilleure attractivité des carrières et une titularisation des contractuel.les pour stabiliser les personnels
- des crédits de base dans les labos, un poids moins important des appels à projet dans le financement de la recherche
- des logiciels qui marchent, tester en amont avant d'être lancés, créés en collaboration avec leurs utilisateur.ices.

Le mécontentement est fort dans les labos et les services. A nous de transformer ce ras-le-bol en action collective. Ça n'a rien d'évident, et cela implique de se donner des priorités et d'agir de concert. Les camarades de Grenoble interviendront, j'imagine, pour expliquer comment ils ont mobilisé les personnels de la délégation Alpes. Une première réunion nationale des secrétaires de section a eu lieu le 4 décembre sur ce sujet, avec la perspective d'un matériel pour intervenir dans toutes les délégations de France, avec la perspective d'une action nationale en mars.

Enfin, je conclurai sur les salaires, souvent le point de départ des mobilisations syndicales. Je citerai ici l'excellent 4 pages produit par la Fercsup en novembre, en faisant remarquer au préalable qu'à quelques modifications près ce document aurait pu être utilisé collectivement avec le SNTRS, comme quoi un peu de simplification administrative ne ferait pas de mal au sein de nos propres organisations :

- *« Non seulement le déclassement de la fonction publique ne s'arrête pas, mais il s'accélère ! Depuis le 1er janvier 2021, le SMIC a augmenté de 13,5 %, soit 10 points de plus que le traitement des fonctionnaires ;*
- *Depuis 2000, c'est plus de 25 % de pertes cumulées dans la fonction publique, soit de 478€ à 1664€ de pertes par mois selon les grades !*
- *La prime « pouvoir d'achat » est défiscalisée et sans cotisations sociales : elle ne compte ni pour la retraite ni pour la sécu (il faut pour la toucher avoir perçu, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum (1,85x le SMIC, soit 50 % des agents de l'État)*
- *L'écrasement des grilles continue : l'amplitude de la grille C1 n'est plus que de 21 points d'indice (IM) au lieu de 42, soit à peine plus d'un point par an en moyenne. Les adjoint-es, les technicien-nes, les secrétaires n'ont plus d'évolution de carrière, dorénavant !*

Pour les agent·es de catégorie A (Bac+2 minimum), la situation est à peine meilleure : la grille des Assistant-Ingénieurs commence à 5% au-dessus du SMIC, celles des Ingénieurs d'Études et des Certifiés à 10% au-dessus du SMIC, celle des Maîtres de conférence à 34%... »

Notons enfin que « à partir du 1er septembre 2023, la prise en charge par l'employeur va passer de 50 à 75 % » et qu'il est cumulable depuis peu avec le forfait mobilité durable.

*Enfin, La « garantie individuelle du pouvoir d'achat » ou GIPA est prolongé par le gouvernement, en lieu et place de revalorisation du point d'indice au moins à hauteur de l'inflation. Et la conséquence peut paraître étonnante : non seulement les collègues bloqués à l'échelon terminal de leur grade toucheront la GIPA, mais en plus, **un tiers des échelons du C2, du C3, la moitié des échelons du B, les 4 derniers échelons des ASI, 3 échelons des PRCE, 3 échelons des MCF... sont désormais concernés par la GIPA !** La GIPA, qui est un outil du gouvernement, montre donc clairement ce que nous disons depuis des années : le déroulement de carrière individuel normal de la plupart des agents de catégorie C et B est inférieur à l'inflation officielle. »*

RELEVÉ DE DÉCISION DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

MARDI 12 DECEMBRE 2023 de 9 h 30 à 17 h 30

Au CNRS à VILLEJUIF

Ordre du jour

1. Rapport introductif
2. Actualités, actions
3. Retour sur l'organisation du 31eme congrès SNTRS-CGT
4. Validation du Budget prévisionnel 2024
5. Retour sur les instances et GT (méthode, fonctionnement...)
6. Accord PSC : vote de principe sur la version définitive.

1. Rapport introductif

Rapport de Grégoire

2. Actualités, actions

- Soutien de jeunes expulsés au 21/12 avec article dans Libé (Section Midi-Pyrénées)
- **Simplification entre organisme de recherche « site expérimental de Toulouse »** : Bruno fait un écrit et l'envoie aux membres de la CE avant Noël pour avoir le même niveau d'information
- Cellule d'accueil des personnes en souffrances VSS (Section Alpes)
- **Constitution d'un GT de mobilisation de 4 à 5 camarades** (Pierre, Patrice M. + 2 camarades ♀ des régions en lien avec le BN, un militant historique (Michel) : **vote Oui à l'unanimité** ; matériel clé en main : retroplanning, des CR, aller dans les services, liste de diffusion des secrétaires, Donner feuille de routes pour objectif mobilisation en mars 2024. Collectif de mobilisation : se présenter auprès de Pierre (faire message)

3. Retour sur l'organisation du 31eme congrès SNTRS-CGT

Vote sur les rapporteurs de GT du 31^{ème} congrès :

- Document Orientation : Patrick Boumier et Josiane Tack
- Document Revendicatif : Claudia Gallina et Guillaume Fleith
- Document Statut : Lorena Klein et Grégoire Nadin

Discussion sur le document « statut » sur ce qu'on veut voir bouger :

- Jean pour apporter son expertise
- Valérie pour se former
- Habiba pour l'aspect Trésorerie
- Michel : réflexion sur le lien des retraités dans les sections avec la section nationale des retraités
- Grégoire sur l'activité spécifique des chercheurs élue par la CE

Tous les GT doivent se réunir avant le 18 janvier 2024, date de la 1^{ère} CE de l'année 2024

Vote 24 votants OUI à l'unanimité

4. Validation du Budget prévisionnel 2024

- Demander la convention collective de la Ferc (Habiba)
- Revoir les contrats de travail, un gros travail à faire
- Relancer la Commission du personnel pas plus de 5 personnes (Les 2 salariées + 1 membre CFC (Sophie), la Trésorière nationale et une personne choisie par les 2 salariées : vote **25 votants OUI à l'unanimité**)
- Vote du budget prévisionnel 2024 : **27 votants OUI à l'unanimité**

5. Retour sur les instances et GT (méthode, fonctionnement...

Présentation par Cédric Bottero des différents collectifs FERC.

- Jean-Pierre : Collectif FERC International
- Revoir la doctorante pour le Collectif doctorant

6. Accord PSC : vote de principe sur la version définitive.

Vote : **Josiane mandée à la CPPS 26 Votants – OUI à l'unanimité**